

INÉGALITES DE REVENUS ET REDISTRIBUTION EN FRANCE ENTRE 2008 ET 2016

Félicien Leclair

(26 mars 2018)

L'ensemble de la redistribution sociale et fiscale contribue à réduire de manière importante les écarts de niveau de vie entre les groupes de revenus. Un effort important est réalisé en faveur des 20 % les plus pauvres.

Entre 2008 et 2016, les inégalités de niveaux de vie primaires se sont un peu accentuées, mais la redistribution a permis de contenir l'essor des inégalités. L'effort de redistribution en faveur des 20 % les plus pauvres s'est accru dans cette période.

La redistribution sociale et fiscale diminue les inégalités de niveau de vie en 2016.

En 2016, le niveau de vie moyen d'un individu avant redistribution était de 25 610 euros par an et le niveau de vie moyen disponible (après redistribution) était de 23 700 euros.

Le revenu avant redistribution est le revenu brut duquel on déduit les cotisations retraites, maladie et chômage et la CSG maladie.

Le revenu disponible est le revenu avant redistribution duquel on déduit les cotisations famille, la CSG hors maladie, les prélèvements sociaux, la CRDS, l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation, et auquel on ajoute les prestations familiales, les minima sociaux et les allocations logements. Les produits financiers sont comptés dans les deux revenus.

Les revenus sont mesurés pour chaque « ménages » au sens du recensement. Pour tout ménage on compte une unité de consommation pour la première personne adulte, 0,5 unités de consommation pour une autre personne de plus de 14 ans, 0,3 pour un enfant de moins de 14 ans. En divisant les revenus du ménage par le nombre d'unités de consommation, on obtient le niveau de vie moyen de chaque individu. C'est celui qui est étudié ici.

La population est ici découpée selon cinq quintiles, c'est à dire en cinq tranches de 20% des individus classés selon leur revenu tel que calculé ci-dessus. Le premier quintile comprend les 20% de la population aux moindres revenus, le cinquième le 20% les plus aisés, et les autres quintiles correspondent aux tranches intermédiaires.

Le niveau de vie moyen avant redistribution du quintile le plus bas représentait 25% du niveau de vie moyen général tandis que le cinquième quintile représentait 217%. Le deuxième quintile représentait 61%, le troisième 84%, le quatrième 112%. On note un écart important entre le premier quintile (25%) et le deuxième (61%).

En 2016, la redistribution favorise les revenus des deux premiers quintiles. Après redistribution, le niveau de vie disponible du premier représente 48% du niveau de vie moyen général, plus élevé de 23 points, tandis que pour le deuxième quintile le niveau de vie est de 68%, soit 7 points de plus. Pour le troisième, ce ratio s'élève représente 87%, soit 3 points de plus. Pour le quatrième, le ratio est de 110%, en recul de 2 points. Pour le cinquième, le niveau est de 188%, soit un effet de prélèvement de 29 points.

La redistribution est importante en faveur du premier quintile le plus pauvre. Elle est très faible pour le deuxième quintile. Les contributions des deux quintiles suivants sont limitées. Celle du cinquième quintile, le plus aisé, est importante.

On peut mesurer le taux de redistribution au sein de chaque quintile en calculant la différence entre niveau de vie disponible et le niveau de vie avant redistribution et en la rapportant au niveau de vie avant redistribution.

Pour le premier quintile, le taux de redistribution est de +75%, pour le second il n'est que de 3%. Les trois autres quintiles sont contributeurs de façon croissante : -5% pour le troisième quintile, -10% pour le quatrième, -20% pour le cinquième.

Pour l'ensemble de la population, le taux est de -7%. Ce chiffre correspond à l'effet plus global de la fiscalité qui ne finance pas uniquement la redistribution, mais aussi des services publics aux effets individualisés non calculés.

Selon ces données le premier quintile bénéficie d'un effet redistributif élevé, mais le deuxième quintile n'est pas aidé au delà de 3%.

Ce chiffre fournit une indication relative au sentiment perçu de certains « travailleurs pauvres » que les plus pauvres sont aidés mais pas eux.

La contribution du cinquième quintile le plus riche est importante, mais pour les deux autres quintiles elle n'est pas « confiscatoire ». Pour ces derniers, la connaissance de ce taux de redistribution fait justice à un certain discours médiatique selon lequel les classes moyennes seraient écrasées par la fiscalité.

Il ne faut pas oublier est que la fiscalité indirecte n'est pas prise en compte dans cette étude, mais la sensibilité à la fiscalité directe est très forte. Même si la fiscalité directe et les cotisations sociales sont importantes, elles ont pour contrepartie le bénéfice de prestations importantes, on peut imaginer que le sentiment commun est que l'on voit plus ce que l'on paye que ce que l'on perçoit considéré comme un dû.

Depuis 2008, en dépit de la crise financière, les écarts ont peu évolué et la croissance des inégalités a été contenue.

Entre 2008 et 2016, le rapport au niveau de vie moyen avant redistribution du premier quintile a diminué de 4 points en passant de 29% à 25%, ceux des deuxième et troisième quintiles sont restés stables. Celui de quatrième a augmenté de 1 point, celui du cinquième de 2. L'inégalité avant redistribution s'est donc un peu accrue.

Après redistribution, les rapports de chaque quintile au niveau de vie moyen n'ont pratiquement pas changé sur la période, de l'ordre de 1 point. Pour le premier quintile, ce ratio est de 47% entre 2008 et 48 % en 2016. Celui du deuxième est stable à 68%. Celui du troisième passe de 86 à 87%, celui du quatrième est en hausse de 108% à 110%, le rapport du cinquième a diminué de 192% à 188%. Au total, la distribution des niveaux de vie disponibles ainsi exprimée a peu varié entre 2008 et 2016 pour les quatre premiers quintiles. La situation du quintile le plus aisé s'est un peu dégradée.

Tableau

Niveaux de vie et redistribution en France par quintiles en 2008, 2012 et 2016

	1er quintile 0-20	2e quintile 20-40	3e quintile 40-60	4e quintile 60-80	5e quintile 80-100	Moyenne
2008						
NdV AR annuel	7 200	15 200	20 870	27 770	53 760	24 960
Rapport à la moyenne	29 %	61 %	84 %	111 %	215 %	100 %
NdV disponible annuel	10 610	15 200	19 200	24 230	43 020	22 450
Rapport à la moyenne	47 %	68 %	86 %	108 %	192 %	100 %
Taux de redistribution	47 %	0 %	-8 %	-13 %	-20 %	-10 %
2012						
NdV AR annuel	7 270	15 590	21 470	28 620	55 290	25 650
Rapport à la moyenne	28 %	61 %	84 %	112 %	216 %	100 %
NdV disponible annuel	11 270	15 850	20 150	25 600	44 920	23 560
Rapport à la moyenne	48 %	67 %	86 %	109 %	191 %	100 %
Taux de redistribution	55 %	2 %	-6 %	-11 %	-19 %	-8 %
2016						
NdV AR annuel	6 520	15 570	21 530	28 810	55 630	25 610
Rapport à la moyenne	25 %	61 %	84 %	112 %	217 %	100 %
NdV disponible annuel	11 380	16 100	20 520	25 960	44 530	23 700
Rapport à la moyenne	48 %	68 %	87 %	110 %	188 %	100 %
Taux de redistribution	75 %	3 %	-5 %	-10 %	-20 %	-7 %

NdV AR annuel: niveau de vie annuel avant redistribution

NdV disponible annuel: niveau de vie disponible annuel

Rapport à la moyenne: Rapport du NdV disponible du quintile au NdV moyen

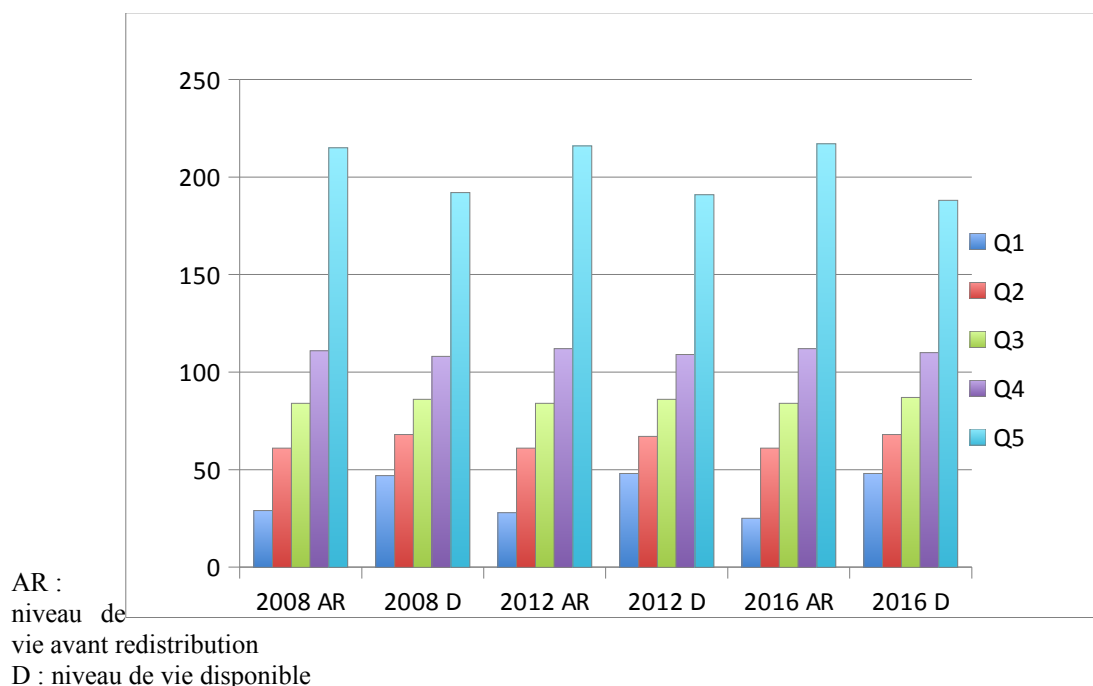
Taux de redistribution: écart entre NdV disponible et NdV AR rapporté au NdV AR

Sources: INSEE et DREES, niveaux de vie calculés par le modèle INES.

Ratios calculés par l'association Services Publics

NdV publiés dans Portrait Social de la France en 2009, 2013 et 2017 (Insee Références)

Graphique : Rapport des niveaux de vie par quintile au niveau de vie moyen



Le taux de redistribution en faveur du premier quintile a beaucoup augmenté, il est resté très faible en faveur du deuxième. Les taux de prélèvement des troisième et quatrième ont un peu diminué. Le taux de prélèvement du cinquième est resté le même.

Le taux de redistribution est l'effort de redistribution ramené au niveau de vie avant redistribution.

Il augmente de 47% en 2008 à 55% en 2012, et à 75 % en 2016 pour le premier quintile. Il passe de 0% en 2008 à 3% en 2016 pour le deuxième, de -8 à -5% pour le troisième, -13% à -10% pour le quatrième et demeure de -20% pour le cinquième. Le ratio négatif exprime le taux de prélèvement dans les trois quintiles supérieurs.

On peut remarquer que le taux de prélèvement moyen diminue de -10% à -7%. (Ce résultat sur la moyenne exprime que la fiscalité directe sur le revenu brut a été diminuée pour l'ensemble. Les grandeurs considérées sont hors fiscalité indirecte).